



**FICHE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT FINANCIER
VALANT CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
(pour le règlement des factures de cantine)**

NOM et PRÉNOM de l'enfant : CLASSE :

Date et lieu de naissance :

NOM, PRÉNOM des parents ou du représentant légal de l'enfant :
.....

Adresse :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable représentant légal 1 :

Téléphone portable représentant légal 2 :

Adresse électronique (mail) :

bénéficiaire (ci-après dénommé le redevable) du service de restauration scolaire,

Et la **Mairie de Thilouze** représentée par Monsieur le Maire, **Eric LOIZON**,

Il est convenu ce qui suit :

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les bénéficiaires du service de restauration scolaire peuvent régler leur facture :

- par prélèvement automatique (mandat SEPA joint à ce règlement)
- par virement au SGC de Chinon (Compte inscrit sur la facture)
- par internet sur Payfip.gouv.fr (modalités et références sur la facture)
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, à envoyer SGC CHINON Boulevard Paul Louis Courier 37500 CHINON

2– MONTANT DU PRÉLÈVEMENT/RÈGLEMENT

Il est établi à partir d'une facture et d'un Avis de Somme à Payer mensuels, envoyés par le Service de Gestion Comptable de Chinon.

3 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

En cas de changement de compte bancaire, d'agence, ou de banque, un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement doit être renseigné et remis à la Mairie de Thilouze, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

4 – CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE COORDONNÉES

En cas de changement d'adresse ou de coordonnées mail ou téléphoniques, avertir sans délai la Mairie de Thilouze.

5 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire, le contrat de prélèvement mensuel est automatiquement reconduit l'année suivante. En cas de dénonciation de contrat et de souhait d'un nouveau prélèvement pour l'année suivante, une nouvelle demande doit être établie.

<p>Bon pour accord de prélèvement automatique mensuel,</p> <p>A, le</p> <p>Signature du Redevable,</p>
--



6 – ÉCHÉANCES IMPAYÉES

Toute échéance impayée sera à régulariser dans les meilleurs délais auprès du trésor public, SGC CHINON.
Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.
Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra en informer la Mairie de Thilouze par lettre simple.

7 – RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT, RECOURS

Toute demande de renseignement concernant les modalités de règlement est à adresser à la mairie. Il en est de même en cas de difficulté de paiement.

Toute contestation amiable est à adresser à la mairie de Thilouze. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du tribunal administratif, en vertu de l'article L.1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales

8 – RGPD

Les données personnelles que vous renseignez dans ce document seront conservées pendant la totalité du temps d'inscription à la cantine scolaire de Thilouze. Elles seront utilisées par le service comptabilité pour l'édition des factures et leur règlement, la communication d'informations en lien avec le service de restauration scolaire, ainsi que pour vous joindre en cas d'urgence. Vous pouvez à tout moment en modifier la teneur, en vous adressant à la Mairie de Thilouze par mail : cantine.mairie@thilouze.fr

9 – DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des animations organisées dans la cantine, vous autorisez la Mairie à prendre des photos où peuvent éventuellement apparaître votre enfant, et à les diffuser sur tout support de communication de la Mairie.

Sur simple demande vous pourrez exercer un droit de retrait de cette autorisation.

J'autorise

Je n'autorise pas

10 – ASSURANCE PÉRISCOLAIRE

Une attestation d'assurance périscolaire est à remettre chaque année scolaire.

Nom du médecin de famille :

Nom et coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Assurance N° Compagnie :

Je soussigné représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur le formulaire et autorise le responsable de la restauration scolaire à prendre le cas échéant toute mesure prescrite par le médecin. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et je dégage toute responsabilité des organisateurs lors de l'application de ces autorisations.

Pour la Mairie de Thilouze,
Le Maire, Eric LOIZON



A, le

Signature du ou des représentant(s) légal(aux) de
l'enfant,

